

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 5 JUIN 2009

Le vendredi 5 juin 2009, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 26 mai 2009, s'est réuni en session ordinaire à 18 h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

**PRÉSENTS** : Marcel BACHASSON, maire - Serge SECOND, 1<sup>er</sup> adjoint - René CHOC, 2<sup>ème</sup> adjoint - Roland CHANCRIN, 3<sup>ème</sup> adjoint - Jocelyne DEROCLES, 4<sup>ème</sup> adjoint - Daniel POSTIC, Conseiller Délégué - Olivier DUMAS - Gilbert BERRUYER - Marie BLANCO - Guy SIMIEN - Françoise MACHUT - Florence MARGARON.

**EXCUSÉS** : Serge PERRAUD - Sylvaine L'HÔTE - Annie BESSIERE

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et propose au Conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du 24 avril 2009.

**→ Avis Favorable du Conseil Municipal**

### **PRESENTATION DU CONTOURNEMENT DE ROYBON**

En présence de MM. Lionel Epale (société Alp'Etude), Philippe Gallien, Pascal JOLY, SOUGEY LARDIN Pascal LOUIS (Conseil Général de l'I sère).

En introduction, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général est maître d'ouvrage du projet, qu'une variante avait été retenue suite à l'étude initiale de trois tracés. Il souligne que les agriculteurs ont été consultés au début du projet. Après certaines pertes de temps dans l'élaboration de ce dossier, il souhaite que ce projet soit vite opérationnel, le village étant de plus en plus fréquemment traversé par les poids lourds et la situation devenant parfois conflictuelle au quotidien.

Les Techniciens du Conseil Général soulignent que dans un tel projet, les procédures administratives sont forcément lourdes et longues.

Monsieur EPALE assure la présentation technique de la phase APS du projet :

Il rappelle l'historique du dossier :

- ✓ Délibération du Conseil Municipal en date du 31 Octobre 2003
- ✓ Prise en compte du Conseil Général en date du 4 Février 2004
- ✓ Démarrage de l'étude APS le 17 Décembre 2004
- ✓ Présentation générale et comparaison des variantes (Octobre 2005)
- ✓ Etudes Géotechnique, hydraulique et Loi sur L'Eau, impact (2006 à 2009)
- ✓ Caractéristiques de la variante proposée (2009)

Il rappelle les trois variantes ayant fait l'objet de l'étude :

- ✓ Variante 1 dite « en pied de coteau »
- ✓ Variante 2 dite « en bordure nord de la Galaure »
- ✓ Variante 3 dite « en bordure sud de la Galaure » avec deux ouvrages de franchissement du cours d'eau.

L'étude et la comparaison des variantes a été faite en fonction des points suivants :

- ✓ Qualité du milieu physique
- ✓ Nuisances/sécurité
- ✓ Impact sur le milieu humain : socio-économie / agriculture
- ✓ Impact sur le milieu humain : socio-économie / urbanisme
- ✓ Impact sur le paysage
- ✓ Impact sur le milieu naturel

Monsieur Epale expose que cette étude a montré que la variante 1 (en pied de coteau) était la plus favorable.

Il présente l'estimation sommaire des coûts des différentes variantes

- ✓ Variante 1 : 4 295 000 € HT
- ✓ Variante 2 : 7 990 000 € HT
- ✓ Variante 3 : 6 320 000 € HT

Il rappelle que suite à cette première étude, la variante 1 en pied de coteau avait été choisie et validée par le Conseil Municipal.

Monsieur EPALE présente ensuite l'APS concernant la variante choisie, « en pied de coteau » :

- ✓ Section classique pour une voie départementale : voie de 7 m avec accotements de 1,50 m. Délimitation des accotements par bordures.
- ✓ Profil en V renversé avec récupération des eaux de pluies de part et d'autre par avaloirs.
- ✓ Intersection RD 71 et RD20 (vers vallée de la Galaure) par un « tourne à gauche ».
- ✓ Intersection RD 71 et RD 156 (vers Viriville) par un carrefour giratoire.
- ✓ Confection de voies et pistes pour accès aux parcelles agricoles de part et d'autres de la chaussée.
- ✓ Confection de traversées pour bestiaux sous la chaussée.
- ✓ Confection de piste d'accès et d'un parking pour la desserte du cimetière.

Pour terminer M. Epale présente l'estimation à la date de juin 2009 des travaux d'exécution de cette variante 1 :

Section courante:	2 310 000 € HT
Giratoire RD71/ RD 156 :	477 000 € HT
Carrefour RD 71 / RD 20 :	383 000 € HT
Parking Cimetière :	100 000 € HT
Ouvrage bestiaux :	93 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>3 363 000 € HT</b>

La discussion porte ensuite sur les délais d'exécution des formalités administratives nécessaires à l'avancement du projet, puis sur les décisions politiques nécessaires à la programmation et à la réalisation des travaux.

Les représentants du Département soulignent à nouveau la complexité et la longueur des démarches administratives. Ils proposent pour indication le calendrier suivant, en admettant que toutes les phases se déroulent de façon optimale et que rien ne vienne ralentir le déroulement des démarches.

- ✓ Fin juin 2009 : finalisation du dossier pour l'enquête publique
- ✓ De Septembre à novembre 2009 : consultation des services de l'Etat
- ✓ Novembre 2009 : lancement de l'enquête publique
- ✓ Fin mars 2010 : Déclaration d'Utilité Publique
- ✓ Puis inscription du projet en autorisation de programme
- ✓ Puis lancement des acquisitions foncières

Ils soulignent aussi la baisse des revenus et l'augmentation des charges durables du Conseil Général. Ils expliquent que la décision politique d'inscrire l'opération en autorisation de programme doit s'inscrire dans un contexte de redynamisation du secteur. Ils précisent que dans quelques mois, le contexte devrait être plus favorable (reprise économique, finalisation du rapport Balladur sur la réorganisation des collectivités locales) mais que dans l'intervalle, leurs services veilleront à la poursuite des démarches administratives.

Après discussion, Monsieur le Maire affirme que pour la Commune de Roybon, la situation de la traversée du village est une urgence de plus en plus difficile à gérer au quotidien, que le dossier contournement est intégré au dossier Center-Parc, qu'il est donc à considérer comme prioritaire et que par conséquent, le Conseil Général doit l'inscrire à son budget 2011.

Monsieur Dumas demande quels arguments ont été mis en avant sur les points pour lesquels la variante « en pied de coteau » était jugée plutôt défavorable.

Monsieur le Maire soumet la question d'une nouvelle rencontre avec les agriculteurs : on pourra les tenir au courant de l'avancée du projet de façon amiable, d'autant qu'ils étaient eux-mêmes favorables à la variante retenue. Une possibilité de réunion publique en octobre 2009, avant l'enquête publique, est évoquée.

### **INFORMATIONS SUR LE MARCHE DES TRAVAUX DU CARREFOUR OUEST**

Suite à la consultation, Monsieur le Maire expose que les entreprises suivantes ont été retenues.

- Lot n° 1 : Terrassement - Voirie => SCREG Sud Est pour 537 856,42 € HT

- Lot n° 2 : Paysage mobilier => LAQUET pour 41 592 € HT
- Lot n° 3 : Eclairage public => DHERBET pour 48 320 € HT

Il précise que les économies sont intéressantes par rapport aux approches financières, que la mise en route du chantier devrait être effective au début du mois de juillet.

Il précise que les subventions du Conseil Général sont fortement en baisse par rapport à ce qui était prévu au départ et qu'elles seront finalement de 142 000 € avec un complément de 40 000 €.

En annexe, Monsieur le Maire propose au Conseil que la Commune demande un devis supplémentaire à l'entreprise Laquet pour l'aménagement d'un passage handicapé entre l'immeuble de la Gare et le nouveau bâtiment (commerce et logements).

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

### **CHEMINS RURAUX "BOIS DES AVENIERES"**

Monsieur le Maire expose que suite à l'enquête publique, Mr Ronjat (Commissaire Enquêteur) a rendu un avis favorable à l'aliénation de certaines portions de chemins ruraux. Il demande donc au Conseil de délibérer pour poursuivre la procédure (mise en demeure des propriétaires riverains).

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

### **EVOLUTION DU DOSSIER CENTER PARC**

Monsieur le Maire explique que les comités de pilotage du projet se succèdent normalement (prochain le 9 juin) et que l'enquête publique a connu un déroulement normal, avec des observations majoritairement constructives.

Monsieur le Maire explique que le projet fait actuellement l'objet de discussions sur les contributions financières. La Région devrait statuer sur le dossier le 9 juillet. Le Président du Conseil Général de L'Isère estime que cette dernière apporterait insuffisamment son soutien au projet. Le département (dont ce n'est pas théoriquement la compétence) fait des efforts importants et souhaite une meilleure répartition des financements des collectivités.

Monsieur le Maire explique que de ce fait, Le Conseil Général souhaiterait, entre autres, que la Commune de Roybon et la Communauté de Communes (ou d'autres collectivités ayant des retombées) participent au financement des investissements nécessaires (assainissement notamment) sur une partie des recettes financières attendues et liées au projet. Une réunion aura lieu à ce propos le 10 juin prochain au Conseil Général à ce propos.

Une discussion s'engage au sein du Conseil et les points suivants sont évoqués et discutés :

- Le prix de vente de la forêt à Pierre & Vacances
- Les implications communales d'une non-réalisation du projet
- Les explications nécessaires auprès des administrés
- L'engagement financier de la Commune et de la CCPC : un argument dans les discussions à venir sur le soutien au développement territorial évoqué en commission prospective ?
- La nécessité pour la Commune d'augmenter son « standing » en cas de réalisation du projet
- La prise de compétences supplémentaire de la CCPC en cas de réalisation du projet

Après discussion, Monsieur le Maire demande au Conseil de lui donner mandat pour discuter d'un accompagnement communal financier du projet dans les tractations à venir.

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

### **LOI SUR L'EAU : VALIDATION DU DOSSIER POUR LA VIDANGE DU LAC**

Après avoir précisé que les travaux d'aménagement des plages (pose de gravier) avaient été réalisés, Serge Second expose au Conseil la synthèse du dossier Loi sur l'Eau pour la vidange de la retenue sur l'Aigue-Noire (étude réalisée par le cabinet BURGEAP).

Il rappelle le contexte de cette étude :

- Préconisation un nouveau déversoir dimensionné pour une crue millénale et étanchéification de la digue (2003)
- Expertise du risque de rupture de la digue (2007)
- Etude de requalification de la zone de Loisirs (volets loisirs et sécurité)
- Abaissement du plan d'eau par modification du déversoir actuel (2008)

Il rappelle que la vidange du lac est préconisée pour la reprise de l'ouvrage de vidange : travail indispensable pour la sécurisation de la manœuvre des vannes et pour la maîtrise de l'impact sur la qualité de l'eau restituée à la rivière.

Il rappelle que la vidange n'est pas nécessaire pour la construction du second déversoir.

Il propose au conseil de valider l'un des trois scénarios de vidange proposés par l'étude : vidange par conduite de fond, vidange par siphonage ou vidange par pompage).

Une discussion s'engage au sein du conseil sur les points suivants :

- Choix d'un scénario de vidange.
- Réalisation du second déversoir dès septembre avec baisse partielle du niveau du lac.
- Poursuite des autres travaux ultérieurement.

Après discussion, le Conseil décide :

- La validation du scénario de vidange par conduite de fond.
- La division des travaux à réaliser en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de lui donner mandat pour choisir les prestataires à l'issue de l'appel d'offre, avec compte-rendu ultérieur au Conseil.

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **Opération façades** : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de demander l'inscription de la Commune pour une nouvelle opération (5 projets) et de demander une subvention auprès de la région Rhône-Alpes

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

❖ **DGE 2009 / Aménagement de la place Jean Perraud et de l'entrée ouest** : Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le plan de financement prévoyant un coût des travaux subventionnables de 210 822 €.

**→Avis favorable du Conseil Municipal.**

❖ **Projet Papyloft** : Monsieur le Maire indique que le projet avance : il prévoit 10 à 12 maisons, 3 lots ICADE, et pourrait inclure « une maison de la santé ».

❖ **Commission Village / Office du tourisme** : Jocelyne Derocles expose différents points vus en liaison avec l'Office de Tourisme : pose de bac à fleurs et de bancs, déplacement des gabions pour un réaménagement de l'entrée côté Place du Maquis de Chambaran., aménagement alvéolé sur pelouse pour faciliter le passage handicapé.

❖ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** : Réunion publique d'information le 15 juin à 20h30 à la mairie de Roybon.

❖ **Fauchage des banquettes le long des route** : l'entreprise Gabillon a été retenue pour le fauchage au mois de juin (37 € ht de l'heure / 250 h prévues).

❖ **Déclassement d'une parcelle acquise par l'ACCA** : Roland Chancrin expose la demande de déclassement en bois et landes d'une parcelle de 8 ha classée jusque-là en prairie (à la Dupré). Cette opération sera validée par la commission des impôts.

Une discussion s'engage au sein du Conseil par rapport à d'autres demandes semblables faites précédemment. Après discussion, le Conseil estime qu'il est juste d'accepter cette demande dans la mesure où l'ACCA a acheté ce bien dans l'état où il se trouvait (bois et landes) et qu'elle n'est pas responsable du retour en bois de cette parcelle autrefois entretenue.

❖ **Source sur une parcelle communale à Bourgeonnière** : Monsieur Roland Chancrin expose qu'un trou profond a été creusé par le propriétaire d'une parcelle voisine de manière à capter l'eau de la source communale. Le trou a été rebouché et l'eau est maintenant exploitée. Un courrier sera fait pour demander à ce propriétaire de confirmer s'il a laissé le cours de l'eau vers le terrain communal. Des renseignements seront pris auparavant pour connaître les règles liées au creusement profond.

❖ **Parcelle communale à Bourgeonnière** : Monsieur Roland Chancrin demande au Conseil de statuer quant au devenir d'une parcelle communale à Bourgeonnière. Cette parcelle était travaillée par M. Alain Dumoulin. Trois personnes sont aujourd'hui intéressées pour son exploitation.

Après discussion, il est décidé que l'usage de cette parcelle sera donné à M. Jean-Paul Vicat dans la mesure où il assure la reprise des terres d'Alain Dumoulin et que celui-ci exploitait cette parcelle auparavant. Un bail précaire sera proposé avec indexation sur le barème du fermage.

❖ **Piste multi-usages** : l'enrobé sera réalisé la semaine prochaine.

❖ **Dénomination du nouveau groupe scolaire** : Poursuite de la discussion sur la dénomination future du nouveau groupe scolaire. La décision sera prise ultérieurement.

❖ **Incivilités** : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre écrite aux parents d'enfants surpris à chahuter sur les toits du nouveau groupe scolaire.

***Monsieur le Maire clôt la séance à 23h 45.***